

UN CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT À L'ÉCHELLE DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Après une réunion d'information à destination des élus de la nouvelle agglomération constituée en janvier dernier, le conseil de développement (CdD) est à la recherche de nouveaux membres notamment sur les territoires de la rive droite.

« Pour devenir membre de l'assemblée plénière, il suffit d'habiter, de travailler ou d'étudier sur l'une des communes de Vienne Condrieu agglomération, précise Gilbert Boutté l'un des trois co-présidents du CdD. Au sein de notre organe de démocratie participative nous abordons des sujets relevant de la compétence de l'agglomération. » Depuis la loi NOTRe de 2015, le conseil de développement est obligatoire pour les agglomérations de plus de 20 000 habitants. Composé de citoyens volontaires et force de propositions, le CdD est saisi par les élus ou les représentants de l'Etat sur des divers sujets relatifs aux modes



Les membres du CdD lors de la réunion d'information à Condrieu à destination des élus

doux, aux économies d'énergies ou encore la fiscalité. Le conseil devient ainsi une instance de consultation facilitant la prise de décision pour les élus. Il sera associé à la réalisation du futur projet d'agglomération. Cependant, le CdD peut également travailler sur des thèmes proposés par les membres au sein de plusieurs commissions. Ses réflexions et propositions seront ensuite transmises aux instances décisionnaires. Dans le cadre de son fonctionnement, le CdD bénéficie des moyens techniques

(salle, matériels informatique) et de communication (chronique dans l'Agglomag et refonte de son site internet) de Vienne Condrieu Agglomération. Un chargé de mission de l'intercommunalité accompagne également le CdD.

ETOFFER LES EFFECTIFS

« Le premier semestre 2018 sera consacré à la mise en place d'une assemblée plénière à l'échelle des 30 communes de la nouvelle agglomération. Nous aimerions instaurer

une parité homme-femme et intégrer des habitants de la rive droite notamment parmi les présidents », souligne Gilbert Boutté prêt à mettre un terme à son mandat de président (mandat de 18 mois renouvelable une fois) lors de la prochaine assemblée du 21 mars. Une assemblée qui devra élire un nouveau bureau, raison pour laquelle tous les citoyens du territoire sont invités à tester les différentes commissions du CdD durant 3 mois grâce à une « période d'intégration ». Pas de date limite pour candidater.

■ Sevim Sonmez

Trois réunions publiques

Dans l'objectif d'informer les habitants de l'ancienne CCRC (communauté de communes de la Région de Condrieu) et de Meyssiez, trois réunions publiques seront organisées : jeudi 5 avril à 19 h à Longes ; mardi 15 mai à 19 h à Sainte-Colombe et mardi 12 juin à 19 h à Meyssiez.

Rens. : www.cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr.